

# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION REGIONALE

### D'ARBITRAGE

#### BUREAU de la COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

<b>Réunion</b>	Mercredi 10 décembre 2025, à 19H00 en visioconférence
<b>Présidence :</b>	Laurent KLIMCZAK
<b>Présents :</b>	Michel DI GIROLAMO, Cédric DENIS, Christophe LANOIX, Quentin POURCHOT Régis CHAMPET (en cours)
<b>Assiste :</b>	Ombeline LECOEUCHE
<b>Invités :</b>	Stéphane BONARDOT et André PERROT

#### 1. CARNET

Le bureau de la CRA adresse ses félicitations à Guillaume LAMBERT COUCOT pour son match en tant qu'assistant sur la rencontre FREMING – Chantilly comptant pour les 32ème de finale de la Coupe de France.

Le bureau de la CRA adresse ses félicitations à BAPTISTE LAMBERT pour son match en tant que 4<sup>ème</sup> arbitre sur la rencontre Croix – Reims comptant pour les 32ème de finale de la Coupe de France.

Le bureau de la CRA félicite Alexandra COLLIN pour sa nomination aux trophées AFCAM en catégorie Elite.

Le bureau CRA souhaite un bon rétablissement à Aurélien CHATON, EL Mahdi IBNTABIT et Bernard PAUTONNIER.

Le bureau de la CRA adresse ses sincères condoléances à la famille de Jean-Paul CRETAT.

#### 2. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le président revient sur le CA du lundi 8 décembre qui s'est déroulé à l'astragale en présentiel. A ce jour, il y a une augmentation de 1,1% du nombre de licences d'arbitres passant de 1029 en 2024 à 1113 en 2025. Le nombre de licenciés en Bourgogne Franche-Comté est de 96 000. Le chiffre à atteindre est de 100 000 licenciés à la fin de juin de l'année prochaine.

Jérôme THIBERT (Président du district du 21) préfère désigner des arbitres en D3 et D4 pour favoriser les compétitions district. Des assistants seront mis sur les matchs à observations après la trêve hivernale.

Didier Vincent (Président du district 39) évoque la possibilité de désigner des arbitres jurassiens qui se trouvent à la limite entre le 21 et le 39 pour officier sur des matchs en R3 avec observation.

Le président évoque qu'il y a beaucoup de matchs reportés. Il y a une journée complète le 8 février 2026. Les premiers matchs en retard commencent dès le week-end du 31 janvier 2026.

De plus, Laurent KLIMCZAK fait un point sur la CRA plénière qui se tiendra le samedi 13 décembre à l'astragale à Dijon. Il évoque avec regret l'absence de Dominique ATERO, Président de la CDA 58 ou d'un représentant pour cette réunion.

### 3. POINT SUR LES FINANCES

Stéphane BONARDOT évoque le suivi budget des arbitres et observateurs jusqu'au 30 novembre. La ligue a réglé les matchs jusqu'au 30 novembre et a intégré le suivi des dépenses prévisionnelles du week-end suivant sur la base des désignations. Les désignateurs respectent bien les consignes données depuis le début de saison, ce qui aboutit à un budget favorable.

### 4. DOSSIERS DISCIPLINAIRES

Sur un plan disciplinaire, un seul dossier a été ouvert et traité par André PERROT pour des manquements administratifs (indisponibilités tardives). Cela fera l'objet d'un PV interne.

### 5. ACTIVITES DE L'ETRA

Quentin POURCHOT, prend la parole et présente les différents dossiers en cours :

- Le 1<sup>er</sup> partiel FFF a été effectué le samedi 6 décembre à l'astragale à Dijon. Les corrections sont en cours et une visio est prévue le mercredi 17 novembre pour faire le point sur les résultats obtenus tant sur le plan théorique que physique. Une première sélection sera effectuée.
- L'agenda du mois de janvier sera agrémenté des activités ci-après :
  - Stage promo FFF le week-end du 09 au 11 janvier 2026
  - Stage JAL le week-end du 16 au 18 janvier 2026
  - Stage R3 le week-end du 23 au 25 Janvier 2026

Au mois de décembre, 37 visios ont été programmées du 1<sup>er</sup> au 15 décembre sur le thème "l'apaisement des rencontres". Les 3 CTRA se sont répartis les différentes visios.

Le sujet est de revenir sur les dispositifs qui ont été mis en place pour les aider à apaiser le climat des rencontres à savoir :

- Utilisation de la relation capitaine/arbitres
- Utilisation du protocole pour les propos racistes homophobes et discriminatoires
- Utilisation du carton blanc aux officiels figurant sur les bancs de touche

## 6. PASSERELLES JAL ET SENIORS

Michel DI GIROLAMO revient sur les différentes passerelles :

- Echec pour les 3 arbitres dans le cadre de la passerelle « Jeunes Arbitres de la Fédération ». Par conséquent, ils seront maintenus dans la catégorie R2
- Un seul signalement pour le dispositif passerelle « R2/R1 » : l'arbitre ayant obtenu deux pastilles vertes, il sera promu pour intégrer la catégorie R1 au 01/01/2026 ;
- Un seul signalement pour le dispositif passerelle « R3/R2 » : l'arbitre ayant obtenu deux pastilles vertes, il sera promu pour intégrer la catégorie R2 au 01/01/2026 ;

Après deux évaluations dont une en qualité de conseil, Youssef EL HAMIDI, ancien arbitre FFU2 et candidat à réintégrer le football à 11, est intégré à la catégorie R2 pour le restant de la saison 2025/2026.

En application de l'article 19, paragraphe « d », les jeunes arbitres signalés par leurs districts d'appartenance ou/et sections sportives figurant dans le tableau ci-après ont tous été validés lors de l'évaluation réalisée sur une rencontre de niveau régional (U18 R2 ou U16 R1) et seront proposés au CA du 9 Janvier 2026.

Candidatures passerelle JAL - Saison 2025-2026				
CDA	NOM	Prénom	Date de naissance	N° Licence
21	LEMKAK-PAUL	Ilies	22/12/2008	2547401999
89	GASSELIN	Ruddy	10/02/2010	9604248166
58	PASQUIER	Esteban	29/01/2010	2548418484
	GIRARD	Lucas	19/09/2010	2548019819
25/90	KTARI	Issam	29/01/2005	2547759667
71	MARTINET	Kameron	08/11/2010	9602328449
	MARWAN	Smaili	28/08/2007	2547298351
70	NORMAND	Elisa	08/03/2008	2548497209
SSFA Besançon	BERLEMONT	Aymeric	12/08/2010	9603488713
	DUARTE	Gabriel	27/12/2009	2547776494
	CUINET	Yanis	31/08/2009	2547443988
SSFA Auxerre	GONZALEZ	Nolan	28/12/2010	2548221800

## 7. COURRIERS

COURRIER DU BUREAU DU 20.11.2025 au 10.12.2025			
COURRIER REÇU			
Date	Expéditeur	Objet	Réponse
20/11/2025	Club de Besançon Football	Demande d'arbitre en R2F	Transmis au district de la Nièvre
20/11/2025	Alexis Marinier (CR3)	CM 15 jours	Pris notes
21/11/2025	Service juridique	Réserve Technique R2 Maufaucon - Morre Gennes / As Château de Joux	Transmis Section lois du jeu de la CRA
21/11/2025	Service juridique	Réserve Technique R3 Us Bourbon / Monceau	Transmis Section lois du jeu de la CRA
21/11/2025	Guillaume BELIOT (AAR2)	Indisponibilité arbitrage	Transmis au désignateur
26/11/2025	Lena VUITTENEZ (JAL)	CM 5 jours	Pris notes
27/11/2025	Lou GUILLOT (R3)	CM 6 semaines	Pris notes
27/11/2025	Jérémy HAVARD (R1)	CM 14 jours	Pris notes
29/11/2025	Mikail BAG (JAL)	CM 1 mois	Pris notes
30/11/2025	Gilles TABOUREAU (AARE)	CM 22 jours	Pris notes
30/11/2025	Jimmy DUBOUSQUET (JAL)	CM pour 1 mois et 1 semaine	Pris notes
04/12/2025	Maxime PERRINGERARD (JAL)	CM 45 jours	Pris notes
04/12/2025	Charlie LIGIER (JAL)	CM 8 jours	Pris notes
04/12/2025	Responsable de la section Futsal sourd USCD	Demande de désignation d'arbitres pour les matchs de Futsal samedi 13 décembre	Transmis au Pôle futsal
05/12/2025	Service juridique	Réserve technique U18 F Entente Arcade Foot / Beaune	Pris notes
07/12/2025	Mickael CLERCELET (FUTSAL)	CM 1 mois	Pris notes
09/12/2025	Edgar BOUCHERON (R3)	Indisponibilité arbitrage	Pris notes
10/12/2025	Louise THEVENET (JAL)	CM 5 jours	Pris notes
10/12/2025	Yann SCHWAB (R1)	CM 1 mois	Pris notes
Date	Expéditeur	Objet	
26/11/2025	Le pôle FAD	9ème épisode de la VAR du mercredi	
28/11/2025	CRA/ETRA	Convocation à la CRA plénière	
01/12/2025	CRA/ETRA	QCM de l'avant du 1er au 24 décembre	
03/12/2025	Le pôle FAD	10ème épisode de la VAR du mercredi	
08/12/2025	CRA/ETRA	Relance Conseil des arbitres	

## 8. QUESTIONS DIVERSES

Cédric Denis revient sur le fait qu'un arbitre demande une attestation concernant les indisponibilités de son arbitrage pour la garde de ses enfants. Le bureau donne un avis favorable pour cette demande.

La secrétaire demande si on peut faire un mail général aux arbitres pour les procédures à suivre sur la FMI pour une blessure et sur un terrain impraticable.

Prochaine réunion fixée au **mercredi 4 Février 2026 à 19h00** en visioconférence.

*Les décisions figurant dans le présent procès-verbal sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours devant la commission régionale d'appel, en application des dispositions des articles 188 à 190 des règlements généraux.*

Le Président,

Laurent KLIMCZAK

Le secrétaire de séance,

Ombeline LECOEUCHE